



Contribution de René MARIAUD

duairam@wanadoo.fr

Notre cadre de vie demain

En réaction aux récentes contributions de Jean-Bernard Lugadet (ANDE) et de Michel Juvet, j'ai souhaité livrer quelques réflexions personnelles sur le "vécu des habitants".

Chacun sait que l'information est, en théorie, disponible et assurée pour tous les citoyens mais elle reste complexe et souvent difficile à atteindre. Dès lors qu'elle peut être atteinte, la comprendre est tout aussi complexe pour les habitants.

Quand on dispose de l'information et qu'on l'analyse d'un point de vue citoyen, on s'aperçoit que les politiques publiques sont très souvent envisagées à court terme et peuvent présenter de grandes incohérences.

Je voudrais citer deux exemples, à des échelles territoriales différentes, qui me paraissent illustrer cette analyse :

— Le PDU de Nantes Métropole constitue le premier exemple

Pour la commune de Sainte Luce sur Loire, une première prévision, lors du PDU 2000-2010, devait, pour 2009, améliorer les transports collectifs en approche du Tram. Cette prévision a été différée au PDU 2010-2020... sans toutefois que soit empêché l'aménagement, par la Ville de Nantes, du quartier de la Bottière/Souillarderie, riverain de la commune de Ste Luce (cf. contribution J.C. Abbé/R. Mariaud pour le PDU 2000-2010, Paroles de citoyens, mai 2009).

Cette situation a entraîné des dépenses inutiles avant même que soit envisagée la ligne de Chronobus C7. Désormais prévue pour 2013, la ligne C7 oblige à remodeler les voies entre Thouaré et Souillarderie.

Je suis d'accord avec Jean-Bernard Lugadet sur son soutien au Chronobus mais il faut souligner que ce qu'il appelle la "polémique" des riverains à Ste Luce sur Loire relève d'abord du comportement des responsables publics dans une soi-disant concertation et non, comme il semble l'affirmer, pour quelques places de parking. Cette précision est importante.

Le motif principal est l'abandon, suite aux manifestations, du plan de circulation initial (certainement à moduler) pour le remplacer par un plan minimal incohérent et, une nouvelle fois, onéreux (expropriation/démolition de pavillons + nouveaux ronds-points inutiles).

Dès lors, se crée une situation qui mécontente tout le monde et on peut s'interroger sur les suites qui seront données, dans ces conditions, à l'enquête d'utilité publique.

– L'incohérence de l'Union Européenne se rapportant aux immigrés est le deuxième exemple

La Roumanie a été admise dans l'Europe en 2007 mais leurs habitants n'obtiendront la libre circulation et l'accès au marché du travail dans l'Union Européenne (sans autorisation préalable) qu'en 2014. Ce pays a ainsi créé un appel d'air vers l'Union Européenne pour ses citoyens Roms (plusieurs centaines de milliers) rejetés dans leur propre pays. La conséquence se mesure aujourd'hui : une errance inhumaine et des autorités locales, en France, désarmées pour gérer cette arrivée de nouvelles populations.

Faute d'anticipation, des craintes apparaissent, chez les citoyens, pour l'avenir devant l'évolution des populations mondiales. Tout au long du XXe siècle, nous avons vécu des immigrations successives importantes (Polonais, Italiens, Espagnols, Portugais, Maghrébins). Ces apports de population se sont opérés, en général, sans trop de problèmes car le marché du travail offrait une solution d'intégration.

Dans l'optique des générations à venir, et compte tenu des effets de la crise économique, si nous n'aidons pas l'Afrique à se développer, quel sera le flux migratoire de demain ? Les prévisions démographiques doivent être regardées attentivement : la population de l'Europe passera de 491 millions en 2009 à 520 millions en 2030 pour stagner à 515 millions en 2050. Dans le même temps, l'Afrique passera de 870 millions à... 1 775 millions d'habitants. Sans oublier la progression de l'âge moyen de la population dans l'Union Européenne (de 40,6 en 2009 à 47,9 en 2060).

Ces quelques remarques vont dans le sens de Michel Juvet sur la nécessité de réfléchir et d'agir pour « NOTRE CADRE DE VIE DEMAIN ».